

COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 MARS 2017

L'An Deux Mille Dix-sept, le jeudi neuf mars à 20^h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte LE MEN, Maire.

Secrétaire de séance : M^{me} JØRGENSEN.

Présents : M^{me} LE MEN, M. WALGER, M^{me} LE GLÉAU, M. CROUZET, M^{me} BRIAND, M. VALTON, M^{me} BESNARD, M^{me} JØRGENSEN, M. LEDOS (arrivé à 20^h45), M. QUÉLENNEC, M^{me} TAVERNIER, M^{me} LOMMERT, M. PRIZE, M^{me} HUGUENIN, M^{me} COËTMEUR (arrivée à 20^h43), M. MAURUGEON, M. HAMON, M. JOUAN, M^{me} BRETAUD.

Excusés : M^{me} FANTOU (pouv. à M. WALGER), M. LE DÉVEHAT (pouv. à M. VALTON), M. LE SAUCE (pouv. à M. HAMON), M. GALLIER (pouv. à M^{me} BRETAUD).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Tenu par la Trésorerie Principale de Rennes Banlieue Est, le Conseil Municipal valide le Compte de Gestion 2016 du budget de la commune qui est en adéquation avec le Compte Administratif 2016 présenté par Madame le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des recettes nettes encaissées pour 2 627 899,70 € et des dépenses nettes réalisées à hauteur de 2 316 382,70 €. L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 311 517 €.

b) La section d'investissement affiche pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 546 053,58 € et des recettes nettes à 1 498 418,25 €. La section présente un déficit de 47 635,33 € pour l'exercice 2016. Considérant le déficit reporté 2015 de 14 807,53 €, le déficit de clôture de la section d'investissement s'élève à 62 442,86 €. Les restes à réaliser à reporter au budget 2017 s'élèvent à 115 409,09 € en dépenses.

c) Le solde d'exécution des deux sections cumulées pour l'exercice 2016 s'inscrit, en positif, pour 249 074,14 €.

Le compte administratif est adopté par le Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus.

(M^{me} LE MEN, Maire, ne participe pas au vote du Compte Administratif).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Constatant le résultat du Compte Administratif 2016 qui présente un excédent cumulé de 249 074,14 € (soit excédent Fonctionnement de 311 517 € et déficit d'Investissement de 62 442,86 €), le Conseil Municipal décide d'affecter, au Budget primitif 2017, la somme de 311 517 € en excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement C/1068) et de reporter la somme de 62 442,82 € en déficit d'investissement reporté (dépenses d'investissement C/001).

EMPLOIS SAISONNIERS 2017

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal accepte de créer à titre provisoire, pendant la période des congés annuels d'été du personnel communal, des emplois saisonniers à temps non complet (environ 52 heures d'intervention) répartis dans les services suivants :

- entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux,
- entretien ménager des bâtiments communaux,
- service administratif.

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2016

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006 pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés publics conclus en 2015 doit être communiquée au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste telle que présentée ci-dessous :

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2016

Arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie en date du 08 décembre 2006

pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics

Objet du marché	Montant	Attributaire
Contrat d'entretien et de maintenance des installations thermiques à chaudière gaz	1 480 € HT soit 1 776 € TTC	SARL TAMEA (BAULON - 35)
Vérifications périodiques réglementaires des équipements des établissements recevant du public et vérification des aires de jeux collectives		
<i>Lot 1</i> <i>Vérifications périodiques réglementaires des équipements des Etablissements Recevant du Public</i>	Montant annuel : 2 931,00 € HT	VERITAS (RENNES - 35)
<i>Lot 2</i> <i>Vérification des aires de jeux collectives</i>	Montant annuel : 800 € HT	
Travaux de revêtement de sol salle des sports des Courtines	36 383,46 € HT soit 43 660,15 € TTC	CRLC (RENNES - 35)
Alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux	Travaux de modernisation 12 689,13 € TTC Coût annuel de la maintenance de 1 680 € TTC	THEMIS SYSTEMS (CESSON SEVIGNE 35)
Titres restaurant	Montant total de 26 225 € par an soit sur 4 ans 104 900 €	CHEQUE DEJEUNER

BVII – ENGAGEMENT DANS LA NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Dans le cadre d'une politique de reconquête de la qualité de l'eau depuis plusieurs années déjà, le Conseil Municipal s'engage et autorise Madame le Maire à signer la nouvelle charte d'engagement de la commune pour l'entretien des espaces de la collectivité avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, notamment sur la pratique de l'entretien sans produits phytosanitaires.

AFFICHE LE : 17 mars 2017
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 16 mars 2017

LE MAIRE
Brigitte LE MEN